

Compte-Rendu de la réunion du Conseil Municipal

Du 21 Juillet à 19h00

Mairie de Saint-Hilaire-de-Brens

En présence de :

Laurent GUILLET,
Bernard CARRIER-SALVADOR-REDON, Hélène POULAIN, Régis YVRARD,
Fabien BILLET, Dorothée DELALANDE, Sabine DERRIEN, Gisèle GUICHERD, Agnès MOREL, Marie-Odile SAMSON.

Absence excusée :

Isabelle JANAUDY, Olivier ARZANO, Fabien HOSTETTLER, Bertrand LEYDIER, Jean Pierre TERRIEUX.

Rappel de l'Ordre du Jour :

- 1- Election du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du Vendredi 09 Juin 2023
- 3- Délibérations :
 - 3.1 Mise à jour générale des emplois d'adjoints techniques 2^{ème} classe des services cantine et garderie
 - 3.2 Création d'un poste d'agent technique 2^{ème} classe d'agent extérieur
 - 3.3 Délibération approuvant la modification de droit commun N°1 du plan local d'urbanisme
 - 3.4 Nouvelles conditions de recouvrement des factures Cantine-Garderie
- 4- Point sur la rentrée scolaire 2023-2024
- 5- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h00.

1- Marie-Odile Samson est élue secrétaire de séance.

2- Compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 09 Juin 2023:

Le compte-rendu du conseil municipal du Vendredi 9 Juin 2023 est approuvé à l'unanimité des présents, soit 9 voix Pour, Agnès MOREL étant retardée.

3- Délibérations :

3.1 Mise à jour générale des emplois d'adjoints techniques 2^{ème} classe Services Cantine et garderie : Délibération n° 2023-20

Le Maire rappelle que les emplois de la collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. La rotation de l'emploi dans la commune impose de supprimer un poste au départ d'un agent (qu'il soit à temps complet ou non complet) et de recréer un poste pour son remplacement.

Ainsi, il est nécessaire de supprimer, en raison de la réorganisation des services de Cantine et Garderie :

- Un emploi d'agent technique, non titulaire, à temps non complet de 13h28 hebdomadaires (cantine),

- Un emploi d'agent technique 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet de 15h58 hebdomadaires (cantine / garderie, entretien des locaux),
- Un emploi d'agent technique 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet de 9h27 hebdomadaires (cantine / garderie, entretien des locaux),

Le Maire propose, en raison de la réorganisation des services cantine et garderie périscolaire :

- la création d'un emploi d'agent technique 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet de 19h45 hebdomadaires (cantine / garderie, entretien des locaux) dont la rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 371 ;
- la création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet à raison de 15h59 hebdomadaires, (garderie/cantine, entretien des locaux) dont la rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 368 ;
- la création d'un emploi d'agent technique 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet de 6h18 hebdomadaires (cantine) dont la rémunération est fixée sur la base de l'indice brut 371 ;
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique, non titulaire, à temps non complet de 13h28 hebdomadaires ;
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet de 15h28 hebdomadaires ;
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet de 9h27 hebdomadaires.

Le tableau des emplois des non titulaires est ainsi modifié à partir du 1^{er} septembre 2023 :

- ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les modifications du tableau des emplois proposées par 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

3.2 Crédit d'un poste d'agent technique 2^{ème} classe d'agent extérieur : Délibération n°2023-21

Depuis mai 2022, la commune faisait appel à l'association GENIPLURI pour pallier au départ de Christophe VENDITTI. Florian MEZINO assure depuis les fonctions d'agent technique aux Espaces Verts. A ce jour, il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de propreté dans la commune et à l'entretien des espaces verts. Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi (1 mois au minimum), l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel (article L332-8 3^o du code général de la Fonction publique).

Niveau de recrutement direct, catégorie C, Adjoint technique, Echelon 1 – Indice de Base 367.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition de création de poste par 9 voix Pour, 0 contre et 0 Abstention.

19h20 : Arrivée d'Agnès MOREL.

3.3 Délibération approuvant la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme n° 2023-22

La modification de droit commun du PLU portait principalement sur les OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) Mairie et Fontaine Rouge, ainsi que sur l'intégration des constructions existantes du lotissement au-dessus de l'école en Zone Ah).

Régis YVRARD, Adjoint à l'Urbanisme, rapporte le bilan de l'enquête publique. Les observations émises au cours des trois permanences ne sont pas de nature à remettre en question les sujets portés par

cette modification. La commissaire enquêtrice a proposé quelques modifications et corrections d'erreurs qui sont prises en compte dans le dossier d'approbation de la modification du PLU.

Consultations des personnes publiques :

- **MRAe (Missions Régionales d'Autorité environnementale)** : pas d'évaluation environnementale demandée.
- **DDT (Direction Départementale des Territoires)** : avis favorable (assorti d'une remarque sur l'évolution de zonage An à Ah à propos des possibilités d'extension et création d'annexes),
- **Symbord (Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné)** : mise en concordance des articles A2 et A9 (annexes),
- **CCI Nord Isère** : avis favorable,
- **Conseil Départemental** : avis favorable.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention, décide d'approuver la modification du plan local d'urbanisme ainsi exposée et avec les dispositions d'affichage et de publication conformes à la loi.

3.4 Nouvelles conditions de recouvrement des factures de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire : Délibération n°2023-23

Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'achat en 2018 du logiciel « BL.Enfance » en commun avec la commune de Vénérieu et rappelle également que la commune de Saint-Hilaire-de-Brens gérait le recouvrement des factures Cantine/Garderie pour les 2 communes. Il informe que la commune de Vénérieu a prévu, à compter de la rentrée scolaire 2023-2024, de gérer directement le recouvrement de ses factures, et qu'il revient aux communes de fixer le mode de recouvrement des services périscolaires.

En conséquence, le Maire propose pour Saint-Hilaire-de-Brens, les modes de recouvrement suivants :

- par prélèvement,
- en numéraire,
- par chèque bancaire à l'ordre de la régie cantine périscolaire.

Le maire rappelle en outre les frais de rejet et du coût du commissionnement interbancaire associés au compte de dépôts de fonds.

Le Conseil Municipal, approuve les propositions du Maire par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

4- Point sur la rentrée scolaire 2023-2024

Effectif des élèves prévu pour le 4 septembre 2023 :

Commune	Total	N -1	Lieu de résidence	Nombre d'élèves
SHB	72	+2	Saint Hilaire de Brens Moras Vénérieu	28 6 38
Vénérieu	94	+11	Saint Hilaire de Brens Vénérieu	31 63

Christelle POULAIN doit être nommée directrice de l'école de Saint-Hilaire-de-Brens, Julien BAUP reste directeur de l'école de Vénérieu.

Le remplacement de Myriam Brenac, partie en retraite, est réalisé.

5- Questions diverses :

Laurent GUILLET, maire :

Courrier de Madame Dechambenoit, 90 Impasse le clos du Plaisant : Les copropriétaires du lotissement de l'impasse propose la cession de leur voie privée à la commune. Au vu des charges d'entretien de voirie et d'éclairage inhérentes, cette proposition n'est pas retenue par le conseil municipal.

Courrier du **CNR** : le CNR¹ est le concessionnaire du Rhône pour la production d'hydroélectricité, le transport fluvial et les usages agricoles, ainsi que le premier producteur français d'énergie exclusivement renouvelable. La loi « Aménagement du Rhône » du 28 février 2022 prolonge la concession du CNR jusqu'en 2041. Le courrier reçu a pour objectif de prendre l'avis des collectivités territoriales sur l'éventuelle réalisation d'un nouvel aménagement hydroélectrique (avec barrage) dans le secteur de Saint-Romain-de-Jalionas.

Dans l'état actuel des connaissances sur ce dossier les conseillers municipaux présents constatent qu'il n'est pas possible de donner un avis éclairé sur la question. La réponse à ce courrier est attendue pour la fin du mois de septembre ; des réunions d'information devraient être prévues d'ici là.

L'Assemblée Générale des Saint-Hilaire de France aura lieu de 6 août : pas de représentant de Saint-Hilaire-de-Brens prévu.

Le SEPEEC va profiter des travaux de réfection de la route départementale D65 pour intervenir avant la fin de l'année (consultation en octobre 2023). Il s'agit de remplacer la colonne d'eau potable (fuites récurrentes) et de prévoir une colonne pour le quartier de la gare.

Hélène POULAIN, adjointe aux Finances :

Comme la loi l'y autorisait, la commune a procédé au licenciement de Dominique LIS pour inaptitude. Cette procédure a été notifiée à l'intéressée et prendra effet à partir du 20 Septembre 2023. Le calcul du montant des indemnités à verser à Madame LIS est encore attendu.

La demande de subvention pour l'étude de la rénovation du bâtiment de la mairie dans le cadre des appels à projet auprès des Balcons du Dauphiné a été acceptée.

Les subventions de l'état (concernant les panneaux photovoltaïques, la maison des associations et le City-stade) sont toujours en attente de paiement.

Marie-Odile SAMSON, Commission transversale communautaire :

Présence au Conseil communautaire du 12 juillet 2023

A propos du Syclum : La proposition de l'Etat pour un partenariat concernant la consigne des bouteilles plastiques illustre bien la complexité de la collecte et de la gestion des déchets. En effet, il s'agit là d'une fausse bonne idée. Une étude américaine prouve que cela « boosterait » la consommation en bouteilles plastiques, ce qui est anti-productif dans le domaine de la sobriété des plastiques. D'autant plus que la vente des déchets bouteilles en plastique génère une recette pour le Syclum, recette qui disparaîtrait. Et rien n'est dit sur le devenir de ces bouteilles retournées... La proposition n'est pas retenue par le Syclum.

Les Politiques Publiques des Balcons du Dauphiné ont été approuvées en conseil communautaire du 12 juillet 2023.

Rappel du processus décisionnel dans la définition des orientations de la CCBD : les politiques publiques ont été définies par les comités de travail concernés, éventuellement amendées par des

¹*Note de la Secrétaire de séance :CNR est une Société Anonyme d'intérêt général, concessionnaire du Rhône depuis 1934 ; voir le site :[CNR, un acteur clé de la transition énergétique au service des territoires](#)*

recommandations en commission transversale, et débattues avant d'être approuvées par délibération au conseil communautaire. Fonctionnement collégial, donc. Les appels à projets des communes faisaient partie de ce processus. La poursuite de cette aide aux communes est à l'étude... Les politiques publiques devraient faire l'objet d'un document d'information comme pour le projet de territoire que nous attendons.

Agnès MOREL, déléguée au SEPECC :

Monsieur Louis MOREL, 98 ans, a reçu un dispositif de téléalarme. Ce qui fait un total de 7 personnes équipées sur la commune.

Sécurité :

- Il y a toujours un problème de trou dans la voirie sur la route du Mollaret.
- Le propriétaire du 66b route de Mury gare fréquemment sa voiture sur la voie publique, devant son garage, dans le virage au carrefour du chemin de Tribut. Cet état de choses devient dangereux pour la circulation des piétons, notamment pour les aides maternelles avec poussettes et enfants. Le maire propose de prendre contact avec les personnes concernées.

Le bilan financier du SEPECC sera présenté au prochain conseil municipal de septembre.

Fabien BILLET :

Le filet de l'aire de jeux des petits a été réparé.

Régis YVRARD, adjoint à l'Urbanisme et à la Voirie :

Il serait utile d'avoir une copie de l'organigramme des salariés de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné.

Bernard CARRIER SALVADOR REDON, 1^{er} adjoint :

Point sur les panneaux photovoltaïques sur l'école :

Juin 2022 :	pose de la structure pour l'installation des panneaux sur la toiture
Octobre 2022 :	pose des panneaux
Décembre 2022 :	pose de l'onduleur
15 mars 2023 :	démarrage de la production en autoconsommation
27 juin 2023 :	intégration de la batterie virtuelle 100 KWh
1 ^{er} août 2023 :	passage à une batterie virtuelle de 1200 KWh

Consommation et production depuis le 15 mars 2023 :

Production (environ 5 mois) :	8100 KWh
Autoconsommation :	2100 KWh

Un prochain point sera fait en fin d'année

La séance est levée à 20h50.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu en Septembre 2023, date à confirmer.